

ÉTABLISSEMENTS DU PREMIER DEGRÉ POUR DES DÉCISIONS DE PROXIMITÉ !

TÉMOIGNAGES DE COLLÈGUES

ADMINISTRATIF

« Une étudiante souhaitait faire un stage au sein d'une école. J'ai dû remplir des conventions en trois exemplaires, les envoyer à mon IEN pour qu'il les signe. Elles ne sont revenues qu'après les dates prévues pour le stage. Quelle cohérence ? Quelle autonomie ? » *Amina*



PÉDAGOGIQUE ET FINANCIER

« Nous souhaitions mettre en place un travail autour du jeu d'échecs. Notre projet était conditionné à l'achat de jeux. Après validation du projet pédagogique par notre IEN, notre demande de matériel a été refusée par la collectivité. Tout notre travail n'a donc servi à rien et cela a démobilisé l'équipe qui a eu le sentiment de travailler pour rien. » *Cédric*



CHOIX DES OUTILS

« Nous avons été consultés sur l'achat de tablettes numériques par la collectivité et nous nous étions arrêtés sur un choix qui nous permettait d'utiliser le matériel que nous avions jusqu'alors. La Mairie a décidé d'acheter des tablettes numériques où toutes les applications sont payantes et elle ne modifie pas le budget alloué aux écoles. On a eu l'impression de perdre notre temps, de ne pas être écouté et de construire quelque chose pour rien. » *Alain*



ORGANISATION PÉDAGOGIQUE

« Nous accueillons 12 élèves primo arrivants dans nos classes. Notre IEN a refusé l'organisation pédagogique proposée par l'équipe de réunir 1 h 30 par jour ces élèves pour l'acquisition rapide de la langue. » *Karine*



ORGANISATION DES SERVICES

« Je travaille dans un département rural et suis brigade remplaçant. Rattaché à une école du sud du département, on m'a demandé vendredi dernier d'aller effectuer un remplacement à 50 km de l'école. Or, dans l'école où je suis rattaché, une enseignante était absente... » *Vincent*



LIEN AVEC LE COLLÈGE

« On envoie en début d'année un tableau prévisionnel de nos réunions de conseil des maîtres et de conseil de cycle. Souvent, nous les faisons en fonction des besoins de l'équipe. Il y a trois semaines, nous devions nous réunir pour notre organisation pédagogique. On l'a donc programmé quand toute l'équipe était disponible (sans réunion de parents ou d'APC). Il a été décidé avec le principal du collège de réunir le conseil école-collège sur le même créneau horaire. Trois collègues de l'école n'étaient donc pas là. Aucune décision n'a pu être prise. » *Sandrine*



Pour le Sgen-CFDT, l'établissement du premier degré peut être une réponse pour permettre :

- à l'EN de pleinement remplir ses rôles :
 - de pilote de bassin ;
 - d'expert pédagogique auprès des équipes ;
- une plus grande autonomie dans la prise de décisions, au plus près des besoins ;
- de réagir le plus rapidement possible aux besoins de remplacement ;
- de donner des réponses immédiates ;
- une autonomie et une responsabilité budgétaire des établissements ;
- à un établissement, une équipe pédagogique et éducative de faire des choix, de les assumer et de les justifier à posteriori ;
- d'instituer une relation d'égal à égal entre les différents partenaires que sont le collège, la collectivité locale et l'établissement du premier degré ;
- une élaboration collective du projet éducatif de territoire en cohérence avec le projet d'école.



**LE STATUT DE L'ÉCOLE
DOIT CHANGER.**

**POUR LE SGEN-CFDT
UNE RÉPONSE EFFICACE :
L'ÉTABLISSEMENT
DU PREMIER DEGRÉ.**